

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION  
SOCIO-POLITIQUE — C.R.I.S.P.

16, RUE AUX LAINES, BRUXELLES 1

COURRIER HEBDOMADAIRE

C.H. N° 121.  
15 septembre 1961.

S O M M A I R E.

-----

336. 12 (675)

QUELQUES APERCUS SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET  
FINANCIERE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO.

(Premier Semestre 1961).

-----

§ I. La situation des Finances Publiques. p. 3.

§ II. Le Commerce Extérieur. p. 10.

---

ANNEXE : (Documents)

Prévisions de Dépenses et de Recettes  
pour 1961 et pour le trimestre  
juillet - août - septembre.

p. 14.

---

-

QUELQUES APERCUS SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET  
FINANCIERE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO.  
(Premier Semestre 1961)

=====

Etablir un bilan complet de la situation économique congolaise au cours de ce dernier semestre serait, dans les circonstances actuelles, une entreprise assez téméraire. Non seulement, la plupart des phénomènes économiques subissent de graves perturbations qui déroutent l'analyse mais l'enregistrement statistique des variables économiques essentielles fait progressivement défaut. Il faut y ajouter, sur un point particulier, l'absence relative de documentation sur le Katanga. Aussi ne convient-il de voir dans l'analyse ci-dessous qu'une présentation sommaire des quelques données aujourd'hui à notre disposition.

De l'examen des principaux indices actuellement discernables, il ressort qu'en général, la situation s'est dégradée au cours des mois d'avril, mai et juin.

L'éclatement du Congo en trois zones d'obédiences politiques distinctes ou rivales, l'insécurité régnant sur la majorité du territoire, les remous sociaux résultant de distorsions salariales, le déficit accru des finances publiques, l'incertitude monétaire, les carences du commerce extérieur, la désorganisation administrative, l'absence de politique et de pouvoir pour exercer une quelconque politique même au sein des zones organisées sur bases autonomes, constituent autant d'éléments qui ont porté à l'économie du pays des secousses tellement graves que sa structure en paraît dès à présent profondément modifiée.

Toutefois, depuis le mois d'août, l'émergence d'un gouvernement d'Union Nationale assuré de l'appui des Nations-Unies, et de ce fait, en meilleure position pour restaurer l'unité territoriale du pays, apparaît comme un fait nouveau susceptible à la longue d'orienter de manière décisive l'évolution économique du Congo.

Les obstacles d'ordre politique, et principalement ceux relatifs à la reconnaissance internationale, pouvant être considérés en voie de disparition, l'entreprise de reconstruction de l'Etat et de ses moyens (Administration, Armée, Finances, etc...) reste un problème entier dont la solution paraît dépendre de plus en plus des Nations-Unies.

Cette responsabilité semble normalement découler du rôle grandissant que l'O.N.U. s'est risquée à jouer récemment dans les tentatives de dénouer la crise Congolaise ouverte depuis juillet 1960.

§ 1.- La situation des Finances Publiques.

Depuis qu'en fait, il n'existe plus de budget<sup>(1)</sup>, la seule manière de suivre l'évolution des recettes et des dépenses de l'Etat consiste à examiner les mouvements de trésorerie dont l'enregistrement est effectué à la Banque Nationale. Les entrées et sorties de numéraires ainsi comptabilisés ont dû être retouchées en vue de fournir une image approchante du budget réel. Le tableau I ci-dessous reproduit ces données depuis juillet 1960.

Tableau I.- Encaissements et Décaissements mensuels.2e semestre 1960 - 1er semestre 1961.

(en millions de francs congolais)

	Jul- let.	Moût	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total et Moyenne. 2e sem. 1960
Décaissements:	1.084	1.172	748	1.154	1.029	991	6.178 1.029,6
Encaissements:	880	386	164	308	376	246	2.360 393,3
Déficit	204	786	584	846	653	745	3.818 636,3

  

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Total et Moyenne. 1er sem. 1961
Décaissements:	757	631	1.094	524	954	1.450	5.410 901,6
Encaissements:	383	240	277	243	324	357	1.824 304,0
Déficits	374	391	817	281	630	1.093	3.586 597,6

En comparant la moyenne mensuelle des déficits au cours du second semestre 1960 et du premier semestre 1961, on constate une légère amélioration en faveur de ces derniers 6 mois (577 millions contre 635).

Cette constatation doit cependant se nuancer par la considération du total cumulé de ces déficits qui atteint le montant fabuleux de 7.300 millions depuis l'indépendance et par le fait que le déficit du dernier mois sous revue s'élève à plus d'un milliard de F.C. Les rentrées cependant se sont légèrement améliorées vers la fin du premier semestre 1961, ainsi qu'en témoigne le tableau II. (page 4).

(1) Voir annexe, page 14.

Tableau II. - Les recettes de l'Etat congolais (Katanga exclu).

2ème semestre 1960 - 5 premiers mois 1961.

(en millions de francs congolais)

	:Juil- : let.	:Août	:Sept.	:Oct.	:Nov.	:Déc.	:Total 2e :sem. 60.	:Moyenne
:Droits d'entrée	: 12.414:	20.713:	16.523:	14.354:	12.155:	19.150:	95.309:	15.884,8:
:Droits de sortie	: 23.685:	69.551:	47.785:	34.059:	30.486:	38.985:	244.551:	40.758,5:
:Taxes de consommation	: 20.670:	66.459:	19.975:	58.117:	54.621:	91.718:	311.568:	51.928,0:
:Total recettes douanières	: 58.524:	160.206:	88.622:	110.997:	101.135:	150.377:	669.861:	111.643,5:
:Impôts directs	:135.160:	46.211:	39.207:	90.832:	48.100:	118.902:	478.412:	79.735,3:
:Total Recettes	:193.684:	206.417:	127.829:	201.829:	149.235:	269.279:	1.148.273:	191.378,8:
	:Janvier:	Février:	Mars	:Avril	:Mai	:Juin	:Total 5 :premiers :mois.	:Moyenne
:Droits d'entrée	: 20.687:	29.109:	46.174:	40.600:	51.165:	-	187.735:	37.547,0:
:Droits de sortie	: 27.963:	28.603:	22.834:	23.000:	24.270:	-	196.670:	39.334,0:
:Taxes de consommation	: 50.264:	48.064:	63.038:	53.800:	64.825:	-	279.991:	55.998,2:
:Total recettes douanières	:101.626:	106.337:	132.594:	117.400:	140.460:	-	598.417:	119.683,4:
:Impôts directs	:124.209:	44.529:	50.700:	58.453:	114.101:	-	391.992:	78.398,4:
:Total Recettes	:225.835:	150.866:	183.294:	175.853:	254.561:	-	990.409:	198.081,8:

Il importe de souligner à cet égard que l'apport fiscal des provinces est tombé à zéro pour le Kivu et le Kasai et à des montants insignifiants pour la Province Orientale et l'Equateur. Ceci met en relief l'effort fiscal fourni par le gouvernement central de Léo et par l'Etat de Léopoldville.

L'augmentation des recettes dans cette zone provient principalement d'une amélioration relative du rendement des services de perception douaniers puisque la matière imposable n'a pas augmenté, ainsi que d'une élévation du taux des taxes de consommation.

A ce rythme de rentrées, les recettes atteignent 2,5 milliards par an, soit 43 % de ce qui fut perçu en 1959 pour l'ensemble du Congo moins le Katanga.

Les dépenses de leur côté ont également diminué si l'on s'en réfère à la moyenne mensuelle établie par semestre (923 millions contre 1.029 millions). Il est toutefois difficile d'en conclure qu'il s'agit d'un premier résultat d'une politique d'austérité. Il semble en effet qu'il faille surtout imputer cette réduction des dépenses publiques à la désorganisation administrative qui fait que de nombreux décaissements ne sont plus effectués même ceux résultant d'engagements formels de l'Etat. C'est principalement vrai dans certaines provinces comme le Kivu, le Kasai et la Province Orientale. Par ailleurs, faut-il rappeler que le Gouvernement congolais a suspendu le remboursement de la dette publique extérieure ainsi que le paiement des intérêts y afférent. La charge de la dette publique représentait avant l'indépendance près de 20 % du budget ordinaire.

Une autre considération qui vient tempérer la constatation d'une diminution relative des dépenses publiques, est l'absence au budget extraordinaire de dépenses d'investissements en dehors de quelques fonds de contrepartie provenant d'une aide extérieure. Enfin le départ massif des fonctionnaires Européens présentait pour l'Etat Congolais un manque à dépenser annuel de 3,5 milliards environ.

Ainsi que l'indique un rapprochement des tableaux I et III, (1) 60 % environ des décaissements globaux de la République sont représentés par des dépenses effectuées par les autorités provinciales sur lesquelles le Gouvernement Central n'exerce actuellement aucun contrôle.

Bien malgré lui, le Gouvernement central continue à financer les dépenses des provinces qui font partie de la zone Franc Congolais.

En effet, les fonctions de la trésorerie de l'Etat sont exercées au Congo par la Banque Centrale (en liquidation), par ses succursales et agences sur tout le territoire, selon une procédure centralisée, c'est-à-dire que les dépenses visées par un ordonnateur trésorier provincial sont non seulement portées au débit du Trésor du gouvernement central mais peuvent être exécutées soit par inscription en compte et alimenter ainsi une circulation de monnaie scripturale, soit par prélèvement sur des réserves de billets déposées auprès des succursales de la Banque Centrale et créer ainsi de la nouvelle monnaie fiduciaire.

(1) Tableau I : voir page 3. Tableau III : voir page 6. - - - -

Tableau III - Dépenses des Provinces en 1961.

(en millions de francs congolais)

Provinces.	Jan- vier.	Fé- vrier.	Mars	Avril	Mai	Juin	Total 1er sem. 1961	Moy- enne
Léopoldville	245	125	208	73	277	500	1.428	238
Equateur	51	53	76	72	45	81	378	63
Orientale	126	158	254	208	112	347	1.205	200,8
Kivu	9	13	27	15	44	20	128	21,3
Nord-Kasaï	15	27	54	11	42	53	202	33,7
Total	446	376	619	379	520	1.001	3.341	556,8

L'absence de contrôle effectif et l'application du principe de l'unité de trésorerie concourent ainsi à créer des points d'hémorragie budgétaire permanente. Jusqu'à présent et pour des motifs très particuliers qui seront exposés plus loin, le déficit des Finances Publiques, bien que résorbé presque uniquement par avances de la Banque Nationale au Trésor, n'a pas encore provoqué la catastrophe monétaire que d'aucuns diagnostiquaient. Cette "impunité" à moyen terme finit par renforcer dans l'opinion publique comme dans celle des dirigeants responsables, l'impression euphorique que les fonds publics sont inépuisables. Cette impression combinée avec la différenciation visible des niveaux de vie (politiciens et militaires apparaissent comme les éléments d'une nouvelle classe privilégiée) a provoqué dans le reste de la population une vague de revendications dont l'âpreté ne risque pas d'être atténuée par la considération des graves menaces que de telles exigences font peser sur la stabilité monétaire de l'économie et sur la rentabilité des activités d'exportation.

Les distorsions des niveaux de rémunérations ressortent particulièrement bien du tableau IV (voir page 7) que nous extrayons de H. Leclercq "Notes et Documents", n° 21/SE-14. I.R.E.S. Lovanium.

Elles ne pouvaient subsister sans appeler des corrections; aussi est-ce assez naturellement que les travailleurs de l'Etat, les fonctionnaires et les moniteurs de l'enseignement ont pu par le décret-loi du 26 avril 1961 combler une partie de l'écart des niveaux de rémunérations qui les séparait des classes plus privilégiées.

## Tableau IV - Dépenses de personnel du Secteur Public.

	Ar- mée.	Per- son- nel poli- tique	Tra- vail- leurs de l'E- tat.	Moni- teurs	Fonc- tion- nai- res.
Hausse des dépenses de person- nel du 30 juin 1960 au 30 mai 1961	450 %	380 %	30 %	18 %	12 %
Part relative au 30 mai 1961, des différents catégories de rémunérés publics dans l'accroissement des dépenses du personnel de l'Etat	58 %	17 %	14 %	7 %	4 %
Part relative, après le 30 mai 1961, dans l'accroissement des dépenses du personnel de l'Etat en vertu du décret-loi du 26 avril	30 %	8 %	26 %	19 %	17 %
Hausse des dépenses du person- nel en vertu du décret-loi du 26 avril par rapport au 30 juin	450 %	380 %	115 %	96 %	93 %

Les différentes classes reprises au tableau IV appartiennent toutes au secteur public. Les réactions du secteur privé n'ont pas tardé. Des grèves ont eu lieu en vue de relever le salaire minimum légal à plus de 2.600 frs (1). Leur succès fut mitigé en raison notamment de la masse considérable des chômeurs à Léopoldville. En l'absence, à l'époque, d'un gouvernement capable d'arbitrer la situation, les syndicats, pour des raisons d'intérêt national, n'ont pas poussé leur avantage jusqu'au bout. Quoi qu'il en soit, l'incidence budgétaire des augmentations salariales du secteur public s'élève à deux milliards annuellement. Elle s'est marquée sensiblement sur les décaissements de juillet encore que le décret-loi n'ait pas été appliqué dans toutes les provinces.

En raison des précédents et des motifs d'ordre sociologique et politique exposés ci-dessus, il est à craindre que, dans l'avenir, les dépenses publiques ne soient davantage menacées par la politique des rémunérations du secteur public.

(1) Voir à ce propos Etudes Congolaises, n° 3, page 20 et suivantes.

Il est un autre facteur susceptible d'accroître encore le déséquilibre existant. L'oeuvre de redressement que le Gouvernement a inscrite à son programme et qui, de toute façon, devra un jour être entreprise, nécessitera, outre les débours normaux qui ne sont plus effectués aujourd'hui, des dépenses nouvelles importantes. On peut toutefois espérer que, parallèlement à cet effort de réorganisation, renaîtront, avec quelques retards sans doute, des possibilités de recettes tout aussi importantes.

### La situation monétaire.

Exposer la conjoncture monétaire congolaise en ne faisant appel qu'aux notions et aux mécanismes familiers à l'observateur occidental, risquerait d'aboutir à un diagnostic imparfait. Plus particulièrement, il paraît peu indiqué de tirer des conclusions hâtives au sujet du rapport entre le stock monétaire, le montant des biens et services disponibles et le système des prix intérieurs.

Si l'étendue du déficit des finances publiques et le montant des avances de la Banque Centrale au Trésor pour y faire face peuvent paraître alarmants en soi, leur incidence sur le système monétaire doit être envisagée en conjonction avec l'évolution du stock monétaire total. En effet, outre que les diverses composantes de ce stock total ont varié en sens divers, l'attitude des groupes sociaux en présence n'est pas la même vis-à-vis de la monnaie fiduciaire ou de la monnaie scripturale. C'est ainsi que le stock monétaire total est loin d'avoir augmenté d'un montant égal aux avances de la Banque Centrale, car la diminution du crédit au secteur privé a contrebalancé en partie le crédit fait à l'Etat. Plus récemment, la circulation fiduciaire s'est mise à croître en proportion des avances au Trésor (50 % environ). Mais au moment où la circulation de billets se gonflait, on assistait à un phénomène presque généralisé de thésaurisation, tant chez les particuliers que chez les entreprises, chez les Congolais de l'intérieur comme chez l'Européen de la ville. Les motifs en sont variés mais l'effet reste le même; l'inflation s'en trouve amortie. Chez les entreprises, c'est la crainte de voir les comptes en banque bloqués et le désir de pouvoir faire face à toutes les opérations au comptant dans une période où les coupures deviennent rares (effet cumulatif). Pour le privé étranger, dans un pays où il n'y a pas de marché de valeur mobilière et qu'il peut devoir quitter à tout instant, la meilleure manière de conserver ses actifs est encore de garder une encaisse de billets. Quant aux milieux traditionnels africains vivant d'auto-subsistance, le revenu monétaire ne constitue qu'un revenu d'appoint; il est dépensé pour l'achat de produits de traites ou de luxe dont l'acquisition souffre d'être différée en cas de pénurie sur le marché; inconscients des menaces qui pèsent sur le pouvoir d'achat de leur monnaie, ces populations continuent à thésauriser en attendant le temps meilleur des réapprovisionnements.

Ces phénomènes sont surtout évidents ailleurs que dans la zone de Léopoldville. On estime à près d'un milliard la thésaurisation en francs congolais qui, avant l'indépendance, n'atteignait pas les 100 millions.

En plus de la thésaurisation de billets qui affecte la circulation de la monnaie fiduciaire, il convient de noter que la monnaie scripturale subit elle aussi des effets de contraction. Par le fait de certaines autorités locales, des sommes déposées en banques se trouvent bloquées ou du moins leur conversion en billet est limitée ou leur transfert géographiquement restreint. D'un autre côté, de nombreux dépôts émanant d'entreprises privées ne sont pas utilisés. L'interdiction des transferts de capitaux vers l'étranger et l'arrêt des dépenses d'investissement ou de renouvellement de stocks ont rendu les trésoreries privées extrêmement abondantes. Tant que subsiste l'espoir d'une reprise ou même d'un essor économique ultérieur, il est à supposer que les liquidités n'afflueront pas sur le marché parallèle du change du moins tant que persistent les cours actuels. L'attitude du capital-étranger à ce point de vue déterminera l'évolution future du système monétaire congolais.

Quelles que soient cependant les modifications intervenues dans les composantes du stock monétaire total, leurs répercussions finales sur le système des prix dépendront également des variations de l'offre sur les différents marchés. D'une manière générale, les augmentations de quantités offertes se sont concentrées précisément dans les endroits où les poussées inflatoires se faisaient les plus menaçantes. Notamment, la production de biens de consommation qui a même progressé dans la zone de Léopoldville, conjuguée avec la concentration des stocks et des importations dans ces quelques centres privilégiés, a permis que la hausse de la demande ne soit résorbée intégralement en hausse de prix. Quant à la raréfaction de l'offre dans les régions de l'intérieur, nous avons dit plus haut quelles réactions anti-inflatoires elles suscitaient chez les populations congolaises.

L'avenir seul pourra dire comment et pour combien de temps encore tous ces facteurs déflationnistes pourront jouer leur rôle amortisseur à mesure que se développe l'expansion artificielle des moyens de paiement.

Nous venons de voir les facteurs qui influencent l'évolution de la valeur interne du franc congolais. Une analyse pour être complète doit encore envisager le comportement de la valeur externe de la monnaie. Officiellement, il n'existe pas de marché libre du change; les taux restent toujours bloqués au niveau de la parité avec le franc belge. L'offre de monnaies congolaises à ces taux reste très supérieure à la demande, ce qui, sur le marché parallèle, détermine une dépression des cours qui oscillent aux environs de 50 % de la valeur officielle; plus récemment, l'alourdissement des cours s'est encore accusé. L'étroitesse de ce marché, son caractère marginal, l'incertitude quant au maintien de la structure actuelle des prix et des coûts de production, le doute qui plane encore sur la future délimitation géographique de la zone du franc congolais sont autant d'éléments qui n'autorisent pas à considérer les cours du marché libre comme reflétant la valeur réelle ou du moins la valeur d'équilibre du franc congolais. On comprend, dans ces conditions, la réticence des autorités monétaires à fixer un nouveau taux du change qui puisse bénéficier d'une certaine stabilité.

Une autre raison justifie pareille attitude : les conditions techniques favorables à ce genre d'opération ne sont manifestement pas encore réunies, notamment la stabilisation des prix et des coûts reste toujours sous la menace du déficit des finances publiques et des revendications salariales, tandis que la consolidation de la situation politique doit encore être éprouvée.

Le facteur qui, à la longue, s'avèrera décisif, du moins dans la structure actuelle, est l'équilibre de la balance des paiements et plus directement, en l'absence de mouvement de capitaux qui restent strictement limités, l'équilibre de la balance commerciale.

## § II. Le Commerce Extérieur.

La situation est ici extrêmement confuse, à en juger du moins d'après les statistiques, éparses et fragmentaires qui nous sont accessibles aujourd'hui.

Rappelons tout d'abord les grandes lignes du problème tel qu'il se pose aujourd'hui.

En temps normal, le Congo exporte pour 25 milliards de francs par an; la moitié environ est fournie par le Katanga qui fait sécession dès juillet 1960. En janvier 61, le blocus de la province orientale et du Kivu supprime encore 50 % environ des exportations principalement agricoles qui sortent encore par Léopoldville : ceci ramène à environ 6 milliards le montant théorique des devises à encaisser à Léopoldville soit 500 millions par mois, auxquels il faut ajouter une centaine de millions par mois apportés par l'O. N.U. pour ses dépenses au Congo. Voilà du côté recette, la situation au cours des six premiers mois de 61. Du côté des dépenses, 3.816 millions ont été autorisés par l'Office des Licences en 9 mois, soit une moyenne de 425 millions par mois et 9 à 950 millions en 9 mois, ont été autorisés par l'Office du Change.

### Tableau V. - Autorisations d'importation par produit.

Octobre-décembre 1960 et janvier-juin 1961.

(En milliers de francs congolais)

Produits:	Oct.-Déc. 1960	1er trim. 1961	Avril 1961	Mai 1961	Juin 1961	Totaux.
: Aliment.	338.904	393.408	151.235	191.871	104.144	1.179.562
: Divers	304.407	370.473	88.745	98.177	148.714	1.010.516
: Chim. et pharm.	185.541	155.402	45.384	181.169	19.880	587.376
: Combust.	116.695	211.812	73.940	83.274	54.278	539.999
: Pièces rechange	105.775	145.333	79.246	133.723	34.962	499.039
: Totaux	1.051.322	1.276.428	438.550	688.213	361.978	

Les taux des importations de produits autorisés sont de :

- 28,4 % pour la Belgique;
- 15,5 % pour les Etats-Unis d'Amérique;
- 10 % pour le Royaume-Uni;
- 5,7 % pour la France et la République Fédérale Allemande;
- le restant était réparti entre 39 différents autres pays.

Ainsi présentée, la situation paraît équilibrée du point de vue balance des paiements. En fait, on en est loin ! Le total des réserves de change qui, au 31 décembre 1960, s'élevait à trois milliards environ pour la Banque Centrale est tombé en juillet 1961 à 2.200 millions. Les avoirs des Banques agréées à l'étranger ont également diminué dans une proportion analogue. La situation est devenue à ce point critique que sans l'aide américaine et surtout l'aide de l'O.N.U. au mois d'août 1961, le Congo se serait trouvé en cessation de paiement vers l'étranger, car les autorités monétaires n'auraient pas consenti à se défaire de leurs toutes dernières réserves.

Tableau VI. - Mouvements des devises à la Banque Nationale.

Montants mensuels en milliers de francs congolais.

	Vente.	Achat.
Janvier	105.283	92.924
Février	111.169	122.338
Mars	141.499	105.703
Avril	178.401	55.533
Mai	153.904	84.990
Juin	113.536	64.821
Totaux	803.792	526.309

Le recours aux statistiques douanières bien que ne couvrant qu'une partie réduite du territoire permet partiellement d'expliquer ce phénomène.

Tableau VII. Relevé de la valeur des marchandises sorties du Congo (Katanga exclu) suivant les déclarations d'encaissement, des devises encaissées et des sorties enregistrées par la douane.

(En milliers de francs congolais)

	Valeur des marchandises sorties. (Déclaration d'encaissement de change)	Devises encaissées.	Déclaration en douane.
Novembre 60	422.262	146.878	
Décembre 60	999.473	300.024	
Janvier 61	398.776	231.637	435.000
Février 61	569.212	220.912	451.000
Mars 61	749.549	239.263	381.000
Avril 61	759.607	212.234	390.000(?)
Mai - Juin 1961		359.407	
		1.710.355	

En effet, les moyennes des exportations par Léo-Matadi n'ont jamais dépassé de beaucoup les 400 millions par mois, du moins celles enregistrées par les services des douanes. Ces chiffres ne correspondent pas tout à fait avec ceux des productions qui sont légèrement supérieures. Mais, chose plus grave, les montants de devises rapatriées sont nettement inférieurs à ceux déclarés à l'encaissement et inférieurs aux valeurs renseignées à la douane, comme l'indique le tableau qui précède.

Pour autant que ces statistique soient correctes, elles font apparaître une fuite incontestable de devises qui est à l'origine de la baisse profonde des réserves de change. Si les difficultés d'organisation et d'administration qui paralysent les institutions chargées du contrôle du change peuvent expliquer la persistance de pareils abus, il n'en reste pas moins que la responsabilité première et directe, en incombe aux exportateurs. C'est à eux que les importateurs et tous ceux qui n'obtiennent pas de transfert doivent adresser leurs reproches.

Du côté des sorties de devises, une autre anomalie semble également ressortir de la comparaison entre les montants d'autorisations de paiement accordés par l'Office des Licences et les valeurs enregistrées à l'importation par les services de douanes.

D'octobre à fin mai, il a été accordé pour 3 milliards et demi de licences d'importation. Les importations recensées en douane pour la même époque n'atteignent pas les trois milliards, mais ici il faut tenir compte du décalage qui est de trois mois pour l'utilisation d'une licence. Aussi reprendrons-nous seulement les importations jusqu'à fin mars, octobre, novembre et décembre 1960 totalisant 800 millions. Janvier 334, février 399, mars 557, soit au total 3.090 millions. Les chiffres des autorisations pour ces mêmes périodes sont de 1.051 millions pour octobre, novembre, décembre, 599 millions pour janvier, 220 millions pour février, 480 millions pour mars. Même en tenant compte des licences non utilisées, il y a donc des paiements qui sont accordés pour des importations qui ne rentrent jamais. D'autres sondages ont également fait apparaître des fraudes importantes dans les déclarations des valeurs mises en consommation. Si nous insistons sur ces aspects des choses, c'est pour montrer qu'à côté du problème économique proprement dit, il existe un problème institutionnel et administratif tout aussi important. Au moment où les perspectives de réunification économique du Congo s'améliorent, il importe de ne pas gaspiller ces chances nouvelles pour des raisons d'organisation matérielles et administratives au niveau du contrôle des changes. Le décret-loi du 29 juin 1961 qui replace sous le contrôle de la Banque Nationale toute la politique du change devrait à courte échéance, remettre bon ordre dans ce secteur.

Si, par ailleurs, comme le laisse entrevoir la conjoncture politique actuelle, la production minière katangaise pouvait à nouveau être créditée à la balance des paiements du Congo Central, le problème aujourd'hui angoissant des importations et des transferts serait également en bonne voie de solution.

Comme on peut le voir, c'est dans le secteur du Commerce Extérieur que devraient se faire sentir les premiers résultats favorables, au point de vue économique, d'un début de règlement de la crise politique.

---

## ANNEXE.

PREVISIONS DE DEPENSES ET DE RECETTES POUR  
1961  
& POUR LE TRIMESTRE JUILLET - AOUT &  
SEPTEMBRE.

Il a été affirmé, au début de l'exposé sur les finances publiques, qu'il n'existait plus de budget. En fait, des propositions de budget ont été élaborées par les services de l'administration des finances mais n'ont pas été consacrées par un acte législatif, ni aucune autre disposition de l'Exécutif. De plus, à aucun moment, les procédures d'exécution actuellement en vigueur ne tiennent compte de ces projets.

Toutefois, nous avons cru utile de publier les extraits principaux du projet de budget pour l'année 1961 et, plus particulièrement, le troisième trimestre.

DEPENSES - PAR GRAND SECTEUR.1°) ARMEE.

En date du 16 janvier 1961, le Commissaire Général à la Défense Nationale a proposé au Commissaire Général aux finances un projet de budget pour 1961 dont le montant s'élevait à :

3.276.000.000

A ce sujet, il faut faire observer que le poste principal concernait les rémunérations dont le montant total atteignait

2.183.000.000

Tandis que le poste nourriture se chiffrait à

438.000.000.

Après les réductions proposées par les services du Ministère des Finances, le budget de l'A.N.C. s'établirait ainsi à :

2.826.000.000 - 255.000.000 = 2.571.000.000

Dont :

Soldes	1.820.000.000
Nourriture	365.000.000
Habillement	108.000.000
Matériel	203.000.000
Aviation	75.000.000
	-----
	2.571.000.000

Situation budgétaire - Armée Nationale Congolaise.

Millions de francs.	A	B	C	D	E
Estimations juillet à octobre sur base des comptabilités garnison de Léo.	Budget	Projections	Projet bud-1961	Rythme dé-3e trim-1960	Rythme dé-janvier-1961
Estimations janvier 1961 sur base des décaissements, décisions intervenues et renseignements obtenus.	din. 1960	du Gouv. Central.	get 1961 éta-bli par ANC.	pen-ses	pen-ses
1) <u>Officiers et Adjudants.</u>					
<u>Soldes et indemnités</u> (montants bruts)					
A) 1.122 Européens Ø 285.000	320				
B) 500 Officiers Ø 120.000					
1.000 Adjudants Ø 85.000		145			
C) 1.500 Officiers Ø 250.000					
3.500 Adjudants Ø 180.000			1.005		
D) 500 Officiers Ø 265.000					
E) 1.000 Adjudants Ø 200.000				332	
E) Avance Fr 20.000 net au sous-lieutenant, soit 15 % de plus qu'au sous-lieutenant européen. Donc, après régularisation des situations, 15 % de plus que les salaires européens, soit 370 millions.					
D'autre part, augmentation des effectifs à 3.000 au lieu de 1.122 unités. Estimation totale					930
Voyages extérieurs et intérieurs	60	40	45	68	45
2) <u>Soldats et Gradés.</u>					
<u>Soldes et indemnités.</u>					
A) 24.000 hommes Ø 9.400	225				
B) 24.000 hommes Ø 30.000		775			
C) 25.000 hommes Ø 45.000			1.113		
D) 24.000 hommes Ø 24.000				576	
E) Décision de Thysville : barème de juillet Ø 24.000 plus Fr.1.500.- par mois pour nourriture (Fr.50.- par jour porté au budget comme nourriture) plus supplément de nourriture non justifiable par la nourriture de Fr.1.750 par mois. Un soldat de 2e classe recevrait donc 1.250 solde, plus 1.750 supplément, plus 1.500 pour nourriture qu'il aura à se procurer librement sur le marché pour toute sa famille Ø 24.000 plus 21.000, soit Fr.45.000;					1.113
Nourriture resp.20 ou 30 ou 50 francs par jour	169	300	450	300	450
Casernement, habillement, déplacements	83	83	130	150	150

:3) Matériel, Mobilier,	:	:	:	:	:
: Fournitures.	:	:	:	:	:
: (sans budget extraordinaire)	:	174:	107:	303:	250:
:4) Ministère, Aviation, Marine	:	-:	50:	150:	150:
: Divers	:	-:	-:	80:	-:
: Total .....	:	1.031:	1.500:	3.276:	1.826:
:	:	:	:	:	3.141:

2°) PERSONNEL.a) Européen.

La charge moyenne résultant des traitements, frais médicaux et pharmaceutiques, logement, s'élève à une moyenne de Fr.25.000 par mois, soit Fr.300.000 par an, soit au total, pour 1200 unités actuellement dénombrées, 360.000.000.

b) Congolais sous statut de l'Administration civile.

Léopoldville (Gouvernement Central + Provinces)	4.806
Equateur	1.144
Indéterminé	197
Kasaï	1.258
	7.405

On estime à 10.600 unités le nombre de congolais sous statut de l'administration civile; leur traitement moyen est passé de 96.000 frs par an à 145.000 frs, soit au total 1.525.000.000 frs.

Ces estimations se confirment par les renseignements tout récents recueillis au service des Statistiques. Pour le mois de juin et à l'exclusion des rappels pour régularisation de situation, il a été payé : 86.729.000 à 7.405 agents, soit 11.712 fr. par unité que nous pouvons décomposer comme suit :

Grade.	Nom- bre.	Salaire:	Total.
: Secrétaire Général	: 20:	: 405.600:	: 8.112.000:
: Secrétaire provincial	: 50:	: 374.400:	: 18.720.000:
: Directeur	: 100:	: 343.200:	: 34.320.000:
: Directeur provincial	: 250:	: 312.000:	: 78.000.000:
: Sous-Directeur	: 20:	: 280.000:	: 5.600.000:
: Chef de bureau principal	: 350:	: 243.000:	: 86.050.000:
: Chef de bureau	: 700:	: 218.000:	: 152.600.000:
: Chef de bureau adjoint	: 350:	: 202.800:	: 70.980.000:
: Rédacteur principal	: 150:	: 171.600:	: 25.740.000:
: Rédacteur	: 1.330:	: 156.000:	: 207.480.000:
: Rédacteur-adjoint	: 1.300:	: 140.400:	: 182.520.000:
: Commis chef	: 1.300:	: 109.200:	: 141.960.000:
: Commis principal	: 1.650:	: 93.600:	: 145.440.000:
: Commis	: 1.950:	: 78.000:	: 152.100.000:
: Commis Auxiliaire	: 300:	: 46.800:	: 14.040.000:
: Huissier principal	: 300:	: 39.000:	: 11.700.000:
: Huissier	: 300:	: 31.000:	: 9.300.000:
:	:	:	:
:	10.600:	:	: 1.344.662.000:
: Annales & allocations familiales	:	:	: 180.338.000:
:	:	:	: 1.525.000.000:

Personnel attaché aux Cabinets :

Les chiffres avancés le sont en fonction des structures actuelles.

Gouvernement Central :

- 19 Ministères + Présidence.
- 6 attachés par Cabinet; 1 Ministre; 1 Chef de Cabinet, 1 Chef de Cabinet adjoint, 2 secrétaires part., 2 attachés de Cab.  
 $20 + (20 \times 6) = 140$  personnes.
- Soit pour un traitement mensuel moyen de 25.000 :  
 $140 \times 25.000 \times 12 = 42.000.000.$

Gouvernements provinciaux :

- 5 Provinces.
- 10 Ministères par province + 6 Attachés par Cabinet, nous donnent:  
 $5 \times 10 \times 6 = 300$  personnes,  
 Soit pour un traitement mensuel moyen de 20.000 :  
 $300 \times 20.000 \times 12 = 72.000.000.$

Assemblée.Gouvernement Central :

220 Sénateurs et Députés à 300.000 + frais de représentation 50.000,  
 $350.000 \times 220 = 77.000.000.$

Gouvernement provincial :

100 Parlementaires par Province, soit :  $5 \times 100 = 500.$   
 Même rémunération que pour le Gouvernement Central :  
 $350.000 \times 500 = 175.000.000.$

Ces chiffres avancés sont des approximations; des estimations plus précises basées sur l'établissement de prévisions réelles devraient être demandées aux entités provinciales.

Montant total :  $42.000.000 + 72.000.000 + 77.000.000 + 175.000.000 = 366.000.000.$

c) Congolais sous contrat.

Nous arrivons, pour 50.000 unités à un salaire de 36.000 frs par an, à un montant de : 1.880.000.000.

3°) MATERIEL.

Par référence au budget de 1960, la rubrique matériel englobe :

- 1) Achat de matériel proprement dit (véhicules, matériel de bureaux),
- 2) Fournitures de bureau (papier, porte-plumes, gommes, etc...),
- 3) Frais de fonctionnement (eau, électricité, téléphone, abonnements),
- 4) Produits pharmaceutiques,
- 5) Fournitures scolaires (matériel didactique, livres, etc...).

Cette rubrique s'élevait à 1.350.000.000, soit + 8 % du budget total, en excluant le Katanga 180.000.000, le montant de cette subdivision budgétaire représentait donc 985.000.000 étant exclus aussi 185.000.000 pour la Force Publique dont nous avons fait état dans

la section ci-devant. Nous estimons qu'en le diminuant de moitié, nous avançons un chiffre plus en rapport des besoins actuels. Nous aurons alors :  $985.000.000 : 2 = 492.000.000$  (environ).

#### 4°) FRAIS DE VOYAGE - INDEMNITES.

75.000.000 se décomposant comme suit :

- Frais de voyage des techniciens étrangers	43.000.000
- Indemnité kilométrique pour voiture	17.000.000
- Voyages à l'intérieur	5.000.000
- Voyages et missions à l'extérieur	10.000.000
	-----
	75.000.000.

#### 5°) SUBSIDES.

Le poste subsides atteignait en 1960 un montant de 3.674.000.000 se décomposant :

a) Subsidés du Gouvernement aux villes	389.000.000
b) Subsidés à l'Enseignement	1.907.000.000
c) Subsidés à caractères médicaux	358.000.000
d) Subsidés Social et Bienfaisance	182.000.000
e) Subsidés Prévoyance sociale	53.000.000
f) Subsidés à caractère économique	545.000.000
dont 403.000.000 pour l'Agriculture et spécialement l'INEAC (Institut d'Etudes Agronomiques)	
Le solde	240.000.000

concerne : notamment 199 millions pour les circonscriptions indigènes et 33 millions pour le Service de l'Information.

Ces différents postes ont été ramenés à des proportions plus en rapport avec les besoins et les possibilités actuelles, soit un total de 2.649 millions.

#### 6°) DEPENSES DIVERSES.

- 190 millions pour paiement des chefs coutumiers,
- 35 millions pour entretien des prisonniers,
- 106 millions pour entretien des malades dans les hôpitaux et léproseries,
- 30 millions pour la Convention entre l'Administration et la Société des Transports Aériens,
- 100 millions : divers,

-----  
461 millions au total.

#### 7°) PENSIONS - NON VALEURS - FONDS DES REGIES.

- Pour les pensions	:	60.000.000
- Pour les non-valeurs	:	50.000.000
		-----
	soit :	110.000.000

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES - (en millions).

<u>I. ARMEE.</u>		
Rémunération	1.820	
Nourriture	365	
Divers (lubrifiants, matériel, habillement, etc...)	<u>386</u>	2.571
<u>II. PERSONNEL.</u>		
a) Européen	360	
b) Congolais	1.525	
c) Congolais attaché aux Cabinets présidentiels et ministériels	114	
d) Parlementaires et Assemblées	252	
e) Congolais sous contrat :		
- Police	600	
- Civil	<u>1.800</u>	4.651
<u>III. MATERIEL.</u>		
	492	492
<u>IV. FRAIS DE VOYAGE.</u>		
a) Frais de voyage des techniciens	43	
b) Frais de voyage à l'extérieur pour missions et stagiaires	17	
c) Frais de voyage à l'intérieur	5	
d) Indemnités kilométriques	<u>10</u>	75
<u>V. SUBSIDES.</u>		
a) Subsidés aux villes	100	
b) Subsidés à l'enseignement	1.951	
c) Subsidés à caractères médicaux	268	
d) Subsidés à caractère social et de bienfaisance	118	
e) Divers (allocations familiales, Fonds d'invalidité, pensions)	53	
f) Subsidés à caractère économique :		
1) Parcs nationaux	10	
2) Divers	<u>99</u>	2.599
<u>VI. DEPENSES DIVERSES.</u>		
a) Paiement des chefs coutumiers	190	
b) Entretien des prisonniers	35	
c) Hôpitaux et léproseries	106	
d) Transport des marchandises et personnel	30	
e) Divers	<u>100</u>	461
<u>VII. PENSIONS - NON VALEURS - FONDS DES REGIES.</u>		
a) Pensions	60	
b) Non-valeurs	<u>50</u>	110
Charges obligatoirement supportées par le budget :		
- Dette flottante	700	700
	<u>11.659</u>	<u>11.659</u>
	=====	=====

DEPENSES DU TROISIEME TRIMESTRE.  
(en millions)

Juillet - Août - Septembre.

I. ARMEE	642
II. PERSONNEL	1.162
III. MATERIEL	123
IV. FRAIS DE VOYAGE	19
V. SUBSIDES	650
VI. DEPENSES DIVERSES	115
VII. PENSIONS - NON VALEURS - FONDS DES REGIES	28
 DETTE FLOTTANTE	 175
	 -----
	2.914
	=====

\*  
\*   \*   \*

RECETTES.

I.

Les recettes effectuées par le Service des Impôts pour les 6 derniers mois s'établissent, le Katanga et le Kasai exclus, à (en millions) :

novembre 1960 = 48	avril 1961 = 82
décembre 1960 = 119	mai 1961 = 103
janvier 1961 = 124	juin 1961 = 95
février 1961 = 45	juillet 61 = 95
mars 1961 = 89	août 61 = 95

II.

Les recettes douanières pour les 6 derniers mois s'établissent comme suit (en 1.000) Katanga exclu :

octobre 1960 = 125.898
novembre 60 = 107.286
décembre 60 = 151.218
janvier 1961 = 100.000
février 1961 = 106.370
mars 1961 = 132.594

Avec l'augmentation des accises, nous estimons les rentrées mensuelles à 150.000.

III.

Les recettes administratives proviennent en grande partie des Postes et Télécommunications.

IV.

Les recettes diverses ont été évaluées forfaitairement. Il n'est pas fait mention des revenus du portefeuille (1.180.000.000 en 1960) actuellement détenu par la Belgique.

V.

Les recettes avaient été prévues pour 1960, sans celles du Katanga et du Kasai et sans le portefeuille, à (millions de frs) :

13.359  
 - 1.180 portefeuille  
 - 1.597 Katanga  
 - 659 Kasai  
 -----  
 soit : 10.103

On calcule qu'il y a eu grande surestimation et que, même en des conditions normales du point de vue économique, on devrait appliquer un coefficient de 0,7, c'est-à-dire que les recettes fiscales du Congo, le Katanga et le Kasai exclus, auraient été d'environ 7.000 millions de francs. D'autre part, la chute des recettes fiscales est estimée à environ 50 %, en fait, la cadence des recettes des premiers mois de cette année conduit à des rentrées de 3.500 millions de francs.

On peut par conséquent faire la prévision suivante :  
RECETTES - (en millions)

I. Impôts directs	1.100
II. Douanes et Accises	1.800
III. Recettes administratives	500
IV. Divers	200
	-----
	3.600

TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES EFFECTUEES PAR LE SERVICE DES  
IMPOTS DU 1.1.61 AU 31.7.61.

(en milliers de francs)

Provinces	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Gouvern. central	68.762	580	4.440	12.529	20.000	20.000	id.	id.
Léo	42.380	36.864	77.668	65.381	70.000	70.000	-	-
Equateur	3.426	6.026	3.779	1.500	3.500	3.500	-	-
Province orient.	9.641	1.059	3.038	1.398	9.500	1.500	-	-
Kivu	-	-	-	-	N'est rien perçu.			
Katanga	-	-	-	-	Exclu.			
Kasai	-	-	-	-	N'est rien perçu.			
Totaux Katanga non compris	124.209	44.529	88.925	82.808	103.000	95.000	id.	id.
Totaux mensuels	124.209	44.529	88.925	82.808	103.000	95.000	95.000	95.000
Totaux cumulés	124.209	168.738	257.663	340.471	443.471	538.471	633.471	728.471

8°) DETTE PUBLIQUE.a) Dettes consolidées.

Les dépenses pour la dette publique consolidée pour l'année 1961 prévoient (en 1.000) :

Dettes non garanties.

- intérêts et lots	1.064.705
- amortissements	805.662
	-----
	1.870.367

Dettes garanties.

- intérêts et lots	487.157
- amortissements	398.913
	-----
	886.070

Dettes non garanties et garanties.

- intérêts et lots	1.551.862
- amortissements	1.204.575
	-----
	2.756.437

b) Dettes flottantes.

Avec les avances consenties par la Banque Centrale, nous pouvons estimer les dépenses relatives à cette dette à (en 1.000) :

700.000

Calculé comme suit :

- Bons du trésor	7.000.000
- Avance B. Centrale	7.000.000
Intérêt : 5 %	

Il est bien évident qu'une diminution des intérêts amènerait une réduction importante, ne serait-ce qu'en ce qui concerne les avances de la Banque Centrale.

## c)

Dans l'ensemble, les dépenses pour les seuls intérêts et lots sur la dette non garantie se montent à (en 1.000) :

	1.064.705
+	700.000
	-----
	1.764.705

9°) DETTE INDIRECTE - PARASTATAUX.

Suivant les renseignements fournis par le Ministère Belge des Affaires Africaines, le montant de cette Dette s'élèverait à (en 1.000) :

- intérêts	151.881
- remboursement	192.017
	-----
	343.898

auquel il faut ajouter le déficit d'exploitation des Parastataux (1) que nous pouvons évaluer à : (en 1.000)

500.000.

---

---

(1) Parastataux déficitaires :

- Société de Crédit aux Classes Moyennes et à l'Industrie.
- Office des Cités Africaines.
- Caisse d'Epargne.
- OTRACO.
- Société de Transport en Commun de Léopoldville.